

Poutine pourrait être candidat en 2024 si la Cour constitutionnelle et les électeurs l'acceptent



Moscou, 11 mars, (RHC).- S'exprimant devant la Douma ce 10 mars, Vladimir Poutine a déclaré qu'il revenait à la Cour constitutionnelle et au peuple de décider s'il pourrait ou non se présenter à sa réélection en 2024, après l'adoption de sa réforme constitutionnelle.

Les députés russes ont adopté en deuxième lecture, ce 10 mars, la révision de la Constitution proposée par le président russe Vladimir Poutine. Au cœur des interrogations autour de cette réforme : la possibilité ou non pour le chef d'État de se présenter de nouveau au terme de son mandat.

La Constitution russe actuelle limite à deux le nombre de mandats consécutifs du chef d'État. Selon ces règles, Vladimir Poutine est tenu de se retirer en 2024, au terme de son second mandat présidentiel consécutif. La réforme pourrait changer la donne.

Les députés étaient invités à voter sur la réforme constitutionnelle, après une prise de parole du président.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/216563-poutine-pourrait-etre-candidat-en-2024-si-la-cour-constitutionnelle-et-les-electeurs-lacceptent>



Radio Habana Cuba